



Le 5 novembre 2019,

A l'attention Monsieur le Président de la Commission d'Enquête sur le Schéma d'Aménagement Général (SAGE) de la Polynésie française

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Le Comité français de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, dont l'un des bureaux régionaux se situe à Papeete, souhaite faire part de son avis dans le cadre de l'enquête publique portant sur l'adoption du SAGE, notamment en ce qui concerne :

- La prise en compte des enjeux de protection du patrimoine naturel, et
- Plus spécifiquement, la partie du SAGE portant sur l'archipel des Tuamotu (Schéma de l'archipel des Tuamotu et Gambier) et notamment l'atoll soulevé de Makatea, qui évoque le projet de mine de phosphate sur ce site.

• **Projet de mine de phosphate sur l'atoll soulevé de Makatea**

Le Comité français de l'UICN avait déjà fait part de ses fortes inquiétudes sur ce projet dans une lettre adressée à Monsieur le Président Edouard Fritch, jointe ici en annexe de cette contribution. Nous rappelons dans cette lettre datée du 27 octobre 2017 le caractère exceptionnel du patrimoine géologique et biologique de Makatea, dont le soulèvement a permis de maintenir des habitats terrestres uniques, facteur d'endémicité qui en fait un site remarquable. Makatea, déjà soumise à des perturbations irréparables lors de la phase d'exploitation minière qui a eu lieu dans la première moitié du 20^{ème} siècle, serait gravement et irrémédiablement endommagée par un nouveau projet d'exploitation du phosphate suite à un décapage du plateau permettant de vendre les agrégats issus de ce décapage.

Le projet de SAGE nous interpelle et nous inquiète, car il présente ce projet « phosphate et agrégats de Makatea » comme « d'intérêt national compte-tenu de son enjeu économique, social et culturel », et l'enjeu unique de développement socioéconomique pour l'île (schéma de vocation et d'équipement des Tuamotu-Gambier), « sous réserve de remise en état des terrains ».

Tout d'abord, nous réitérons notre opposition à ce projet minier, qui, comme évoqué dans notre lettre de 2017, aura des impacts environnementaux majeurs et empêchera durant toute sa durée d'exploitation (au moins 25 ans selon le SAGE) le développement de toute autre activité économique durable, telles que l'écotourisme ou les activités agricoles et apicoles biologiques, qui se sont d'ailleurs fortement développées depuis 2 ans. La proposition d'inscrire le projet minier de Makatea dans le SAGE n'est pas compatible avec le développement durable de l'archipel et remet en cause les efforts déployés par les habitants de l'atoll pour ces nouvelles activités (escalades, randonnées, plongées dans les grottes karstiques, spéléologie, excursions culturelles...) mettant en valeur leur patrimoine naturel et culturel sur le long-terme, offrant des retombées économiques directes sur les habitants de l'île. Le SAGE admet d'ailleurs qu'un projet de mine de grande ampleur comme celui proposé par Avenir Makatea est incompatible avec ces activités, qui devront alors cesser, pour ne jamais recommencer nous le craignons, étant donné l'état dans lequel sera laissé Makatea suite à l'exploitation minière.

Deuxièmement, nous contestons absolument la possibilité, qui semble conditionnelle à la réalisation du projet de « remise en état des terrains ». En effet, nous avons déjà souligné que la restitution du site post exploitation, pour lequel selon le SAGE, Avenir Makatea s'est « engagée à (...) restituer en fin d'exploitation des terrains fertiles et plantables à 3 à 4 mètres sous le niveau actuel » (page 54 du Schéma d'archipel des Tuamotu-Gambier), est tout à fait impossible du fait de l'inévitable décapage du plateau supérieur qui modifiera la structure géomorphologique de l'île et détruira son sol, et du manque de données scientifiques solides y compris de tests terrains. De nombreux ingénieurs miniers avec lesquels nous avons récemment travaillé sur l'impact des activités minières sur la biodiversité ont d'ailleurs répété qu'il était aujourd'hui impossible, sur tout site minier, de réaliser une restauration écologique du site.

Enfin, nous sommes très réservés sur la déclaration d'Avenir Makatea de « minimiser les émissions de poussière grâce à l'arrosage des routes » (P.54). En effet, il nous semble que d'une part, un « arrosage de routes » est loin d'être suffisant pour minimiser les inquiétudes des habitants concernant les conséquences de santé potentiellement désastreuses de ces émissions phosphatées, conséquences déjà observées lors de la première exploitation avec de nombreuses morts inexplicables d'enfants lors de la phase d'exploitation. D'autre part, le SAGE ne précise pas comment le pétitionnaire compte s'approvisionner en eau pour cette arrosage en continu : Makatea dispose d'un réservoir d'eau douce significatif du fait de son soulèvement et de la présence de grottes karstiques, mais dont l'utilisation doit être réservée en priorité à l'approvisionnement en eau douce des habitants de l'atoll, voire celui des atolls voisins dans une vision à moyen terme. La gestion durable des ressources en eau est l'un des objectifs de développement durable de l'ONU que les pays, dont la France, se sont engagés à atteindre d'ici 2030. Les conséquences socio-économiques du projet de mine de phosphate de Makatea sont aussi potentiellement désastreuses du fait des nuisances sonores dues à la proximité du site, du passage de gros engins par le village, de l'impact sur la ressource en eau et l'impact sur la santé des habitants (cf « Tuamotu des années 1960 », article du Dr Barbier faisant état des activités à l'hôpital de Makatea lors de la première exploitation minière, Bulletin de la Société des Etudes Océaniques n°331).

De nombreuses associations, dont Fatu Fenua no Makatea, l'association Fenua Ora, l'association Henere Marama de Tikehau et l'association John Mairai de Mataiva, Te Ora Naho- FAPE, ainsi que la SOP Manu, se sont d'ailleurs déjà ouvertement opposées à ce projet.

Au vu de ces considérations, nous **demandons à ce que le projet de mine de phosphate sur l'atoll soulevé de Makatea soit retiré du SAGE.**

- **Prise en compte des enjeux environnementaux dans le SAGE**

De manière plus générale, nous nous interrogeons fortement sur la prise en compte des données scientifiques concernant les enjeux de biodiversité en Polynésie française dans ce document. Plusieurs points nous ont alerté sur le fondement scientifique de certaines déclarations du document, déclarations qui permettent ensuite de justifier des préconisations de développement alors qu'elles peuvent avoir un impact fortement négatif sur la biodiversité du territoire.

Par exemple, l'affirmation la plus ouvertement contestable est celle d'un « faible nombre d'espèces endémiques à Tahiti et à Moorea », affirmation qu'il est facile de réfuter puisque pas moins de 144 plantes et 7 oiseaux endémiques sont actuellement restreints à ces deux îles, telles que le monarque de Tahiti ou le héron strié, deux oiseaux en danger critique d'extinction au niveau mondial figurant sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, ou encore le santal tahitien, l'érythrine de Tahiti, 3 espèces de *Fitchia* (les toromeho et 'anei aux propriétés odorantes), genre endémique de Polynésie orientale, et 6 espèces de

Sclerotheca, proches cousines du tiare 'apetahi de Raiatea.

De telles déclarations décrédibilisent le fondement scientifique du document et interrogent sur la réelle prise en compte des enjeux environnementaux pourtant essentiels en Polynésie dans ce document de planification décisif.

Alors que la Polynésie française fait partie des territoires aux enjeux les plus importants en terme d'endémicité et de préservation de la biodiversité au niveau mondial (l'un des 36 points chauds de la biodiversité mondiale), il nous semble qu'un document aussi important dans les choix de développement que le SAGE devrait s'appuyer sur des données scientifiques complètes, récentes et robustes, permettant aux décideurs d'opérer des choix de développement durable éclairés et pertinents. Nous appelons donc à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans ce document, dans la droite lignée des engagements affichés du Pays de protéger ses trésors de biodiversité en évitant des dégradations irréversibles du *Moana* et du *Fenua*, patrimoine culturel et naturel de tous les polynésiens.

Conclusion

Etant donné les considérations exposées ci-dessus, le **Comité français de l'UICN formule un avis très défavorable au projet de SAGE en demandant le retrait du projet de mine de phosphate à Makatea et une meilleure en compte des enjeux environnementaux étayés par les meilleures connaissances scientifiques disponibles.**

Je vous remercie, Monsieur Président de la Commission d'enquête, de tenir compte de notre avis et de consigner nos observations dans le registre d'enquête publique.

Bernard Cressens
Président